

Note de position de l'Ilec

Promouvoir les mobilités douces par une fiscalité plus attractive pour le crédit mobilité

Présentation de l'Ilec-La Voix des marques :

L'Ilec représente 108 fabricants de produits de grande consommation vendus sous marques dans les catégories de l'agroalimentaire, de l'hygiène-beauté, des jouets et des articles de bureau. Chaque jour, les Français achètent 66 millions de ces produits ce qui représente les deux tiers des achats en grandes et moyenne surfaces. Premier secteur industriel de France, ces entreprises possèdent 1 100 sites en France dont 600 usines et emploient 150 000 salariés directement, 600 000 en comptant les emplois indirects et induits. Les fabricants de grandes marques sont leaders en matière d'innovation. Ils investissent massivement pour accompagner les évolutions de la société en matière environnementale, sociale et numérique.

Proposition de l'Ilec pour promouvoir les mobilités douces :

L'Ilec est un partenaire des pouvoirs publics, des ONG et de l'ensemble des parties prenantes pour réussir la transition écologique. Ses actions sont reconnues pour construire le cadre réglementaire le plus adapté au développement de l'économie circulaire et mettre en œuvre des engagements sur le vrac, le réemploi ou l'affichage environnemental, notamment par des opérations pilotes comme ***En avant vrac.***

Les grandes marques se sont fixé des objectifs ambitieux en matière de décarbonation et activent l'ensemble des leviers à leurs dispositions pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Il existe en France un dispositif qui s'appelle **le crédit mobilité** et qui pourrait être **une bonne alternative à la voiture de fonction**, pour un certain nombre des salariés des entreprises de l'Ilec.

Le crédit mobilité est une enveloppe en numéraire accordée au salarié, qui peut la dépenser pour ses déplacements dans des conditions définies par l'employeur (par exemple pour louer un vélo, subventionner une carte de métro, des billets de train, une location de voiture électrique, etc.).

Pendant, à valeur identique, **un salarié qui choisirait un crédit mobilité serait plus lourdement taxé que s'il choisissait une voiture de fonction** : le crédit mobilité est soumis à charges et impôt comme un salaire, alors que l'avantage en nature voiture est valorisé entre 30 et 40 % de la valeur du leasing.

Exemple chiffré :

- Voiture de fonction : leasing de 6 000 € par an => le salarié paie de l'impôt et des charges sur 2 400 €, donc autour de 1 200 € par an, et la société paie également 1 200 € de charges sociales.

Contacts

Evangeline Baeyens (evangeline.baeyens@ilec.asso.fr)

Antoine Quentin (antoine.quentin@ilec.asso.fr)

- Crédit mobilité de 6 000 € : le salarié paie environ 3 000 € de charges et IR, et l'employeur a également un coût additionnel de 3 000 €.

Cette fiscalité désincitative par rapport à la solution mieux-disante en matière environnementale explique le peu d'intérêt des salariés pour le crédit mobilité.

L'Ilec souhaite donc aligner le traitement du crédit mobilité sur celui de la voiture de fonction, ou trouver un dispositif plus attractif pour promouvoir ce genre d'initiatives bien plus responsables.

Résultat d'un sondage Ilec-la Voix des marques sur ce sujet :

(Ce sondage a été mené en août en amont du PLF, ce qui explique la moindre proportion de répondants qu'aux autres enquêtes de l'Ilec.)

22 entreprises représentant 16 077 salariés ont répondu :

- **100 %** des entreprises ayant répondu disposent d'une flotte automobile. La majorité est constituée de **véhicules de fonction (75 %)**.
- **73 %** des entreprises **seraient disposées** à proposer des **dispositifs alternatifs** à leurs salariés. Très peu **ont déjà choisi** de se faire accompagner **par un prestataire externe (2 %)**.
- **À ce stade, 45 %** des répondants considèrent que **la fiscalité sur les moyens de transport est un frein à la mise en place de dispositifs alternatifs**. À noter : 35 % n'ont pas encore abordé cet aspect fiscal.

Si la fiscalité du crédit mobilité était alignée sur celle des véhicules de fonction, **58 % des entreprises adhèreraient** à ce dispositif

- Les entreprises essaient d'adapter leur politique voiture au défi environnemental en **augmentant leur parc de véhicules électriques (90 %)** ou en promouvant **l'usage des mobilités douces avec participation financière (10 %)**.
- Les dispositifs de **car allowance** (« allocation de voiture ») ne sont envisagés **que par un quart des répondants (26 %)**.

Contacts

Evangeline Baeyens (evangeline.baeyens@ilec.asso.fr)

Antoine Quentin (antoine.quentin@ilec.asso.fr)